



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame la greffière, Catherine Adam est absente.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme agit comme secrétaire substitut de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 20 janvier 2020. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-20 Ordre du jour

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 01-001-20 Ouverture de la séance
- 01-002-20 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 01-003-20 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

- 01-004-20 Autorisation de signature – Avenant no 1 à l’entente intermunicipale concernant l’acquisition, l’installation et la maintenance d’un système de radiocommunication vocale à la Ville de Montréal

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l’approbation d’un plan d’aménagement d’ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques**7.1. Autorisation de dépenses**

- 01-005-20 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels en génie géotechnique et d’étude d’avant-projet pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais
- 01-006-20 Abrogation de la résolution 12-263-19 et autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels de préparation de plans et devis pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais

7.2. Conclusion de contrats

- 01-007-20 Octroi de contrat – appel d’offres public - Réfection de la toiture de l’usine de filtration
- 01-008-20 Octroi de contrat - Déneigement – deuxième et dernière année d’option
- 01-009-20 Octroi de contrat – Services d’électricien pour l’entretien du réseau d’éclairage public – première année d’option

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 01-010-20 Décompte progressif numéro 3 – travaux de reconstruction de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)
- 01-011-20 Décompte progressif numéro 4 – travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée
- 01-012-20 Décompte progressif numéro 2 – travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie
- 01-013-20 Décomptes progressifs numéro 1 et 2 - Travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville

7.5. Autres sujets

- 01-014-20 Adoption de l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et *Énergir*

8. Environnement**9. Développement économique et touristique****10. Finances**

10.1. Dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

- 01-015-20 Adoption des comptes
- 01-016-20 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2020
- 01-017-20 Participation au Gala du CRE-Montréal
- 01-018-20 Participation au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 01-019-20 Participation au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 01-020-20 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2020 - Firme T3i
- 01-021-20 Autorisation de signature - convention d'aide financière pour la légalisation du cannabis

11.2. Opérations Immobilières

- 01-022-20 Paiement des honoraires professionnels à la firme de courtage Jones Lang LaSalle services immobiliers inc. (JLL) pour la vente des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS)

- 11.3. Autres sujets
- 12. Ressources humaines**
- 12.1. Contrats et ententes
- 01-023-20 Embauche – poste de mécanicien
- 01-024-20 Embauche – poste de chargée des communications et du marketing
- 12.2 Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
- 01-025-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 812-1 modifiant le règlement numéro 812 sur les chiens afin d'augmenter le nombre de chiens autorisés par unité d'habitation
- 14. Dépôt de documents**
- 15. Levée de la séance**
- 01-026-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 2 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 35 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> - Requirers des explications sur la résolution numéro 01-022-20 (paiement des honoraires de JLL pour la vente des terrains excédentaires de l'hôpital) afin de savoir comment concilier la différence entre le montant octroyé dans la résolution d'octobre 2019 et le montant autorisé pour le paiement de ce mois-ci. - Demande si nous avons payé le décompte final pour le projet de la tour d'eau et demande pourquoi nous attendons de payer l'entrepreneur. Demande également si le projet a fait l'objet d'une acceptation provisoire.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-20 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 ;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 (budget) ;
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 (PTI) ;
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 ;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

01-004-20 Autorisation de signature – Avenant no 1 à l'entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un système de radiocommunication vocale à la Ville de Montréal

ATTENDU QU' une entente concernant la fourniture d'un système de radiocommunication vocale (TDU et accessoires) en vue d'utiliser le SÉRAM est intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite faire l'acquisition de TDU additionnels et que, pour ce faire, les parties doivent mettre à jour l'Annexe 2 de l'entente susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser monsieur Martin Bonhomme, directeur général, à signer l'avenant no 1 de l'entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un système de radiocommunication vocale à la Ville de Montréal pour faire l'acquisition de TDU additionnels.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. **AUTORISATION DE DÉPENSES**

01-005-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en génie géotechnique et d'étude d'avant-projet pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais

ATTENDU QUE le secteur avoisinant le parc Aumais et la rue Vallée subit des problématiques d'infiltration d'eau aux sous-sols des maisons, principalement durant la période de fonte des neiges printanières;

ATTENDU QU' en 2018, la ville a mandaté le *Groupe Conseil Génipur* afin de procéder à une étude d'avant-projet, d'analyser les résultats des études faites au préalable et d'établir la source potentielle des infiltrations récurrentes dans l'objectif d'élaborer un plan de captage à l'échelle globale du secteur;

ATTENDU QUE le Groupe Conseil Génipur a effectué la préparation des plans et devis pour les travaux construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée;

ATTENDU QUE des travaux de construction de tranchées drainantes ont été réalisés à l'été 2019 au parc Aumais et sur la rue Vallée;

3990

ATTENDU QUE la Ville effectuera une campagne de caractérisation de la nappe perchée au courant de l'année 2020 afin d'établir le niveau de performance du système de tranchées interceptrices drainantes;

ATTENDU QUE les données recueillies lors de cette campagne de caractérisation 2020 permettront de perfectionner l'étude d'avant-projet et la préparation des plans et devis des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais;

ATTENDU la complexité de la problématique de drainage identifiée dans le secteur, la ville souhaite retenir les services d'une firme de génie-conseil pour procéder à une étude d'avant-projet et de génie géotechnique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en génie géotechnique et d'étude d'avant-projet pour les travaux de réfection des d'infrastructure de la rue Aumais, en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

01-006-20	Abrogation de la résolution 12-263-19 et autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de préparation de plans et devis pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais
------------------	--

ATTENDU QUE la résolution autorise l'administration à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels *d'étude d'avant-projet* ET de *préparation de plans et devis*;

ATTENDU la complexité de la problématique de drainage identifiée dans le secteur, la ville souhaite retenir les services d'une firme de génie-conseil pour procéder à une étude d'avant-projet et de génie géotechnique;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de distinguer les deux appels d'offres sur invitation, soit d'en effectuer un pour l'étude d'avant-projet et un autre pour la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'abroger la résolution 12-263-19 et autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de préparation de plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

01-007-20	Octroi de contrat – appel d'offres public - Réfection de la toiture de l'usine de filtration
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville doit procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'ancienne usine de filtration, bâtiment annexé au garage municipal ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 5 novembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jacques Monty, architecte de la firme *Monty & Associé Architectes* quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Poulin et Bureau inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration à la compagnie *Poulin et Bureau inc.* pour un montant total de 197 438,52 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale 197 438,52 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-311-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-008-20	Octroi de contrat - Déneigement – deuxième et dernière année d'option
------------------	--

ATTENDU QUE le contrat de déneigement est de trois ans avec deux options de renouvellement (résolution 09-246-15) ;

ATTENDU QUE le travail effectué par la compagnie *C. Gauthier Excavation inc.* satisfait les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de se prévaloir de la deuxième et dernière année d'option pour le renouvellement du contrat de déneigement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De renouveler le contrat de déneigement avec la compagnie *C. Gauthier Excavation* pour la saison hivernale 2019-2020.

D'autoriser la dépense et le paiement de 124 173,00 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2019-2020, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-009-20	Octroi de contrat – Services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – première année d'option
------------------	---

ATTENDU QUE le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2018-2019 comporte quatre années d'option;

ATTENDU QUE le travail effectué par la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* satisfait les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de se prévaloir de la première année d'option pour le renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

De renouveler le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public à la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour la première année d'option 2019-2020.

D'autoriser la dépense et le paiement net de 40 375,00 \$, pour 2019-2020, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

01-010-20	Décompte progressif numéro 3 – travaux de reconstruction de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)
------------------	--

ATTENDU la résolution 02-038-19 concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) ;

ATTENDU la résolution 06-136-19 concernant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) à la compagnie *L3B inc.*;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Landry-Latour, ingénieur de la firme *Stantec Experts-Conseils*, datée du 4 novembre 2019, quant au paiement progressif no 3 au montant de 63 149,21 \$, taxes incluses, à la compagnie *L3B inc.* pour les travaux de reconstruction de la rue Pacifique, d'Elmo-Deslauriers à Grier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de la firme *Stantec Experts-Conseils*, datée du 4 novembre 2019, quant au paiement progressif numéro 3 de 63 149,21 \$, taxes incluses, à la compagnie *L3B inc.* pour les travaux de reconstruction de la rue Pacifique, d'Elmo-Deslauriers à Grier.

D'autoriser le paiement de la somme de 63 149,21 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

**01-011-20 Décompte progressif numéro 4 –
travaux de construction de
tranchées interceptrices pour
l'amélioration des conditions de
drainage au parc Aumais et de la
rue Vallée**

ATTENDU la résolution 07-154-19 octroyant le contrat pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée à l'entrepreneur *Michel de Bellefeuille Excavation Inc.*

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 19 décembre 2019, quant au paiement progressif numéro 4 de 83 463,98 \$, taxes incluses à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 19 décembre 2019, quant au paiement progressif numéro 4 de 83 463,98 \$, taxes incluses, à la

compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* pour les travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée.

D'autoriser le paiement de la somme de 83 463,98 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 811.

Adoptée à l'unanimité.

01-012-20 Décompte progressif numéro 2 – travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie

ATTENDU la résolution 04-091-19 octroyant le contrat pour des travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie à la compagnie *Roxboro Excavation inc.* ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme *Shellex infrastructures*, datée du 6 janvier 2020, quant au paiement progressif numéro 2 au montant de 23 024,79 \$, taxes incluses à la compagnie *Roxboro Excavation inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de la firme *Shellex infrastructures*, datée du 6 janvier 2020, quant au paiement progressif numéro 2 au montant de 23 024,79 \$, taxes incluses, à la compagnie *Roxboro Excavation inc.* pour des travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie.

D'autoriser le paiement de la somme de 23 024,79 \$, taxes incluses à même le Règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

01-013-20 Décomptes progressifs numéro 1 et 2 - Travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville

ATTENDU la résolution 08-187-19 autorisant le partage du coût des travaux de réfection d'infrastructures sur le chemin Senneville;

ATTENDU QUE le Maître d'œuvre lors de l'exécution des travaux de remplacement des conduites et d'égout pluvial est le Village de Senneville ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de rembourser un montant de 156 906,93 \$ au Village de Senneville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le remboursement des décomptes progressifs numéro 1 et 2 au montant de 156 906,93 \$, taxes incluses, au Village de Senneville dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin Senneville, représentant la portion de la rue qui est sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

01-014-20	Adoption de l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir
------------------	---

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire de sorte qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

ATTENDU QU' il est prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue aux conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

ATTENDU QUE faisant suite à l'entente 2013-2018 entre l'UMQ et *Gaz Metro*, une nouvelle entente-cadre couvrant la période 2019-2027 offre aux municipalités un cadre prévisible de cohabitation des propriétaires d'infrastructures dans le domaine public, notamment en ce qui a trait aux conditions d'intervention, d'installation et d'exploitation du réseau gazier ;

ATTENDU QUE l'entente-cadre prévoit une indemnisation des coûts assumés par les municipalités selon un ratio de 2,5 % du coût des travaux effectués par *Énergir* sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entente-cadre prévoit également un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU QUE l'entente-cadre entre en vigueur le 1^{er} octobre 2019 et demeure en vigueur jusqu'au 30 septembre 2027 ;

ATTENDU QUE les conditions énumérées à l'entente-cadre deviennent applicables à compter de la date d'adoption de ladite entente par résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'accepter les conditions telles que définies par l'entente-cadre en matière de gestion concertée des espaces publics pour les réseaux d'infrastructures urbaines entre l'UMQ et *Énergir*.

De transmettre copie de cette résolution à l'UMQ et à *Énergir*.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

01-015-20 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés du 10 décembre au 20 janvier 2020	<u>1 484 123,50 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2019	<u>364 874,55 \$</u>
Total :	<u>1 848 998,05 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 31 décembre 2019	<u>257 316,81 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

01-016-20 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2020

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser la dépense pour l'année 2020 à même le fonds général de :

Résolution	Projet	Estimation des coûts et affectation	
03-073-19	Environnement Routier NRJ inc. - collecte sélective	92 271,97 \$	(02-452-00-491)
03-085-18	Transport Rolland Chaperon – collecte de matières organiques	11 115,27 \$	(02-452-30-491)
03-086-18	Enviro Connexions – collecte des ordures ménagères	33 160,68 \$	(02-451-00-436)
04-076-16	Ville Mont-Royal – service de répartition des appels d'urgence	2 699,58 \$	(02-290-00-339)
11-245-19	Ville de Pointe-Claire – service de répartition des appels d'urgence	20 434,68 \$	(02-290-00-339)
04-108-16	Centre des Services Partagés du Québec – service de téléphonie cellulaire	14 236,70 \$	(02-130-00-332)
11-244-19	Groupe Alfid – Agence de sécurité	263 418,32 \$	(02-290-00-451)
10-217-19	Ville de Kirkland – dépôt à neige	7 200,00 \$	(02-330-00-419)
11-340-18	Daniel Tétreault CPA – vérification externe	12 500,00 \$	(02-130-00-413)
11-238-19	Compass Minerals Canada – fourniture de sel	86 735,01 \$	(02-330-00-626)

Adoptée à l'unanimité.

01-017-20	Participation au Gala du CRE-Montréal
------------------	--

ATTENDU QUE ce rassemblement permet non seulement aux participants d'échanger au sujet des enjeux environnementaux de la métropole avec les acteurs majeurs de ce secteur, mais aussi de découvrir ce qui se fait de novateur en la matière;

ATTENDU QU' il y a des centaines de représentants d'organisations montréalaises permettant des échanges, du réseautage et de l'inspiration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller, Ryan Young, à participer au 14^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal (CRE-Montréal), le 28 avril 2020 au Marché Bonsecours.

D'autoriser la dépense de la somme de 260 \$ pour l'inscription au Gala à même le poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-018-20	Participation au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
------------------	---

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'UMQ se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 mai 2020 ;

ATTENDU l'importance de participer chaque année à des congrès et des séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser madame le maire Paola Hawa et le conseiller, monsieur Ryan Young à assister au congrès annuel de l'UMQ qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 mai 2020.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 1 500 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

01-019-20	Participation au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
------------------	--

ATTENDU QUE la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le congrès annuel et salon professionnel de 2020 de la FCM aura lieu à Toronto du 4 au 7 juin 2020;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la FCM est une excellente occasion d'obtenir des formations pratiques et des connaissances diverses et d'obtenir de nouveaux outils pour répondre aux besoins de notre collectivité et de mettre en relief notre Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser madame le maire Paola Hawa à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2020 de la FCM qui se tiendra à Toronto du 4 au 7 juin 2020.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 3 000 \$ à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

**01-020-20 Renouvellement de contrat
d'entretien de réseau
informatique 2020 - Firme T3i**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2020, des crédits ont été alloués pour un contrat d'entretien du réseau informatique et divers autres mandats informatiques ;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme *T3i* venait à échéance le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 en constituant une banque de 350 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

De renouveler le contrat d'entretien de réseau informatique avec la firme *T3i* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 en constituant une banque de 350 heures.

D'autoriser une dépense maximale de 24 949,58 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**01-021-20 Autorisation de signature -
convention d'aide financière pour
la légalisation du cannabis**

ATTENDU QU' une aide financière de 7 939 \$ pour répondre aux besoins de l'agglomération liés à la légalisation du cannabis est offerte par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les années financières 2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE cette aide financière est non récurrente et devra être appliquée aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis ;

ATTENDU QUE toute partie de la somme de 7 939 \$ qui ne serait pas utilisée à ces fins, avant le 31 décembre 2020, devra être retournée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser monsieur Martin Bonhomme, le directeur général, à signer la convention d'aide financière pour la légalisation du cannabis entre l'agglomération de la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

01-022-20	Paiement des honoraires professionnels à la firme de courtage Jones Lang LaSalle services immobiliers inc. (JLL) pour la vente des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS)
------------------	--

ATTENDU la résolution 10-218-19 confirmant l'octroi de contrat à la firme de courtage *Jones Lang LaSalle Services Immobiliers Inc.*, pour procéder à la vente des terrains excédentaires adjacents à l'Hôpital Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE la firme *Jones Lang LaSalle Services Immobiliers Inc* a pour mandat d'encadrer le processus de vente du terrain et d'éliminer le trafic d'influence des promoteurs immobiliers potentiels auprès du conseil municipal et de l'administration lors de cette vente;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'autoriser le paiement d'honoraires professionnels à la firme *Jones Lang LaSalle Services Immobiliers Inc*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder au paiement des honoraires professionnels de 68 985,00 \$, taxes incluses, à la firme de courtage *Jones Lang LaSalle Services immobiliers Inc*, à même l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

01-023-20	Embauche – poste de mécanicien
------------------	---------------------------------------

ATTENDU QUE le poste de mécanicien est vacant depuis octobre 2019;

4001

ATTENDU QUE le poste de mécanicien doit être pourvu suivant le départ de l'employé précédent ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de pourvoir le poste ;

ATTENDU QU' à la suite du processus d'embauche, le comité de sélection recommande de nommer monsieur James Gaudreault au poste de mécanicien ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Ryan Young

De procéder à l'embauche permanente de monsieur James Gaudreault au poste de mécanicien au sein des Travaux publics à compter du 22 janvier 2020.

De fixer le salaire de cet employé au groupe 16 de la grille salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-820-00-143 du fonds général.

D'assujettir cet employé à une période de probation de 520 heures de travail conformément à l'article 2 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les conditions et avantages de cet employé sont ceux prévus à la convention collective des cols bleus en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

01-024-20 Embauche – poste de chargée des communications et du marketing
--

ATTENDU QUE le poste de chargée des communications est vacant depuis octobre 2019;

ATTENDU QUE le poste de chargée des communications et du marketing doit être pourvu suivant le départ de l'employée précédente ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de pourvoir le poste ;

ATTENDU QU' à la suite du processus d'embauche, le comité de sélection recommande de nommer madame Joannie Dion-Desbiens au poste de chargée des communications et du marketing ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

De procéder à l'embauche de madame Joannie Dion-Desbiens au poste de chargée des communications et du marketing à compter du 20 janvier 2020.

De fixer le salaire de cette employée au groupe 9, niveau 2 de la grille salariale des conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (2005).

D'assujettir cette employée à une période de probation de 6 mois de travail.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-131-00-141 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-025-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 812-1 modifiant le règlement numéro 812 sur les chiens afin d'augmenter le nombre de chiens autorisés par unité d'habitation

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 812-1 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 812-1 modifiant le règlement numéro 812 sur les chiens afin d'augmenter le nombre de chiens autorisés par unité d'habitation à trois (3) chiens au lieu de deux (2).

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 21 janvier 2020 ;
- Liste des commandes au 31 décembre 2019 ;
- Liste des embauches aux loisirs – préposé (es) patinoires
- Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2019

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-026-20 Levée de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-22653

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 20 janvier 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ janvier 2020.

Paola Hawa, maire

Catherine Adam, greffière